

Direction Générale de la Solidarité / Direction de l'Autonomie

Pôle Gérontologique

REF : POLEGERONT2010003

Signataire : SDG

**OBJET : Avenant n°3 à la convention d'objectifs triennale entre la Commune d'Aubervilliers et l'association "Seniors d'Aubervilliers"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la mise à disposition par la Ville des locaux, du personnel et de certains moyens matériels, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle aux « Seniors d'Aubervilliers »

Vu le budget communal

Considérant que les conditions d'un renouvellement de la convention d'objectifs triennale, signée le 16 décembre 2005 entre la Commune d'Aubervilliers et l'association «Seniors d'Aubervilliers», ne sont pas réunies et qu'il convient, par avenant à celle-ci, de la proroger pour une durée d'un an, d'autant que tous ses termes ne sont pas contraires aux dispositions convenues dans le présent avenant,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 prorogeant pour une durée d'un an la convention d'objectifs triennale signée entre la Commune d'Aubervilliers et l'association «Seniors d'Aubervilliers» le 16 décembre 2005.

**DIT** que l'avenant porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 24/12/2010

Publié le : 23/12/2010

Certifie exécutoire le : 24/12/2010